PRÉSIDENTIELLE 2014

Le Conseil constitutionnel fait son choix

Phase clé dans le long processus électoral du 17 avril prochain, le casting de cette échéance est, désormais, connu. Un décor, par ailleurs, attendu, au vu des candidatures à la candidature exprimées à la pelle et de la défection des plus en vue des présidentiables des camps islamiste et démocrate avec le boycott du MSP, du FJD, du RCD, de Jil Jadid notamment auquel il faudra ajouter le nini du FFS, le désintérêt de nombre de personnalités dont les anciens chefs de gouvernement Mouloud Hamrouche et Ahmed Benbitour.

Et le verdict, ce jeudi, du Conseil constitutionnel, est à une ou deux variantes près, celui ayant été rendu à l'occasion de la présidentielle d'il y a cinq ans. Sur les six candidatures retenues par l'institution que préside l'ancien chef de notre diplomatie, Mourad Medelci, quatre ont été du rendez-vous du 9 avril 2009. Il s'agit du président-candidat à sa propre succession pour la troisième fois de suite, Abdelaziz Bouteflika, du président du FNA, Moussa Touati, de la secrétaire générale du PT, Louisa Hanoune et du président de Ahd 54, Ali-Fawzi Rebaïne. Un trio qui a la particularité de concourir pour la troisième fois de suite sans trop de conviction quant à leur capacité de l'emporter. Une sorte de fonction-candidat que les trois éternels chefs de partis ont adoptée et qui leur colle comme une seconde nature.

Et dans ce casting, édition 2014, il est un nouveau venu, le secrétaire général du parti El Moustaqbal. La candidature retenue de Abdelaziz Belaïd, l'ancien cadre et membre du comité central du FLN dont il a été, par ailleurs, député par deux fois de suite, peut «étonner» du beau monde sauf les initiés à la chose politique du pays.

Celui qui a été un fervent soutien de l'ex-chef du gouvernement, Ali Benflis, lors de la présidentielle d'il y a 10 ans, se voit, ainsi, admis au rendez-vous du 17 avril prochain, lui qui s'était précipité à présenter ses excuses au président élu, aussitôt le scrutin d'avril 2004 passé. Une candidature loin donc de relever d'une surprise pour un jeune chef de parti qui se voit ainsi gratifié de ce statut de cadet d'une élection dont le sort est, selon beaucoup, d'ores et déjà connu, le président sortant ayant tout mis en œuvre pour ce faire, et ce, depuis près d'une année.

M. Kebci

Abdelaziz Bouteflika : le mandat de trop ?

La présidentielle du 17 avril prochain verra, donc, en vertu du verdict du Conseil constitutionnel rendu jeudi dernier, le président en exercice concourir avec cinq autres postulants pour sa succession. Un président qui brigue, à l'occasion, son quatrième mandat de suite, lui qui vient tout juste, le 2 mars dernier, de célébrer ses 77 ans.

Et contrairement à ses précédentes candidatures, celle du printemps prochain semble être de «trop» pour bien des partis et de personnalités nationales, au moment où ses partisans la perçoivent comme une chance pour le pays à l'effet, entonnent-ils à l'unisson et souvent maladroitement, de «parachever le processus des réformes politiques et du développement socio-économique du pays». Et le nœud du «bras de fer» ne se situe pas que sur le terrain du bilan de ses trois mandatures passées, les seconds s'échinant à longueur d'interventions à convoquer son passé «glorieux» d'acteur de la Révolution armée libératrice du pays du joug colonial français, et surtout son statut de diplomate «chevronné», lui qui été chef de notre diplomatie à l'âge de 25 ans, en sus de ses «méritoires» réalisations. Il y a cette question de l'incapacité du président-candidat à honorer son prochain mandat, lui qui peine à achever son actuelle mandature du fait de son interminable convalescence suite à l'AVC qu'il a contracté le 27 avril dernier. Une incapacité qui a fait que Abdelaziz Bouteflika, qui s'est éclipsé depuis, n'agissant que par communiqués, se contentant de furtives apparitions télévisuelles dont la toute dernière remonte au 3 mars dernier quand il s'est présenté au Conseil constitutionnel pour faire acte himself de sa candidature au rendez-vous du 17 avril prochain. Les seconds ne voulant certainement pas focaliser sur cet aspect quand bien même le président-candidat ne pourra pas mener sa propre campagne électorale.

Un fait «inédit» et bien «original» pour reprendre Me Farouk Ksentini, tant les partisans du président-candidat ne se sentent point gênés. Bien au contraire, ceux-ci font montre d'un excès de zèle à défendre une candidature par procuration, se «permettant» même de graves écarts langagiers et même d'ordre éthique politique.

«L'exception algérienne» que Sellal, Ouyahia et compagnie nous servaient à satiété dans la foulée de ce qui était appelé le «printemps arabe», semble, fort malheureusement, trouver toute sa signification dans ce forcing à imposer un quatrième mandat envers et contre une grande majorité, quoique silencieuse. Il y a aussi ce fameux tube «Tab Djenana», servi par le président lui-même un certain 8 mai 2012 à Sétif, que le petit peuple, dans sa naïveté légendaire, a cru concerner l'auteur du propos mais que la perspective de ce 4e mandat de toutes les craintes contredit lamentablement. S'il est aussi certain que le président en exercice sera le grand vainqueur au soir du 17 avril prochain, il n'en demeure pas moins que ce «coup de force» pour reprendre plus d'un homme politique et autres personnalités nationales, aura eu le mérite de faire vaciller et sérieusement la lourde chappe de plomb de rigueur ces dernières quinze années. Avec, notamment, une société civile qui commence à prendre conscience et à s'impliquer dans la chose politique. Le mouvement Barakat, les étudiants et les universitaires, longtemps en retrait, s'expriment de plus en plus ouvertement et investissent le terrain politique. Avec cette précision de taille : les enjeux et les retombées de cette 4e mandature de suite qui font débat parmi ces mouvements et certains partis qui ont entamé l'œuvre de transcendance des clivages idéologiques tant les restrictions et les interdits n'ont épargné aucun camp.

M. K.

ALI BENFLIS

Candidat du rassemblement

L'ancien chef de gouvernement Ali Benflis, retenu par le Conseil constitutionnel, en tant que candidat indépendant à l'élection présidentielle du 17 avril 2014, participe à cette élection pour la seconde fois, après celle de 2004.

M. Benflis a initié sa carrière en qualité de magistrat au cours de laquelle il a notamment, assumé les fonctions de procureur de la République de Batna, procureur général près la Cour de Constantine en plus des responsabilités exercées au sein du ministère de la Justice, selon le site internet de sa direction de campagne.

En 1974, il quitte le corps de la magistrature pour rejoindre le barreau et en 1983, il a été élu bâtonnier de la région Est du pays, puis bâtonnier de la région de Batna en 1987. M. Benflis a été membre fondateur de la Ligue algérienne des droits de l'Homme, membre de son Comité directeur et délégué de la région Est du pays de la ligue, selon sa biographie. En qualité d'avocat, il a défendu plusieurs militants poursuivis pour des délits d'opinion en Algérie et à l'étranger, lit-on sur le site. Après les évènements du 5 Octobre 1988, il a été désigné en qualité de ministre de la Justice dans le gouvernement de feu Kasdi Merbah, charge qu'il a continué à assumer dans deux gouvernements successifs. En juillet 1991, il démissionne du gouvernement pour marquer son opposition aux mesures de privation des libertés en dehors du contrôle judiciaire.

En 1997, M. Benflis est élu député du parti du FLN et désigné par ses pairs, membre de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée populaire nationale (APN). En 1999, il est appelé à diriger la campagne électorale du candidat Abdelaziz Bouteflika. A l'issue de l'élection de M. Bouteflika, il est nommé secrétaire général, puis directeur de cabinet de la présidence de la République.

En août 2000, il est nommé chef du gouvernement, avant d'être élu en septembre 2000, en tant que secrétaire général du parti du FLN, les militants le désignent comme candidat à l'élection présidentielle de 2004. M. Benflis est auteur de deux ouvrages : le premier consacré à son père et son frère enlevés puis torturés à mort en 1957 par l'armée coloniale et à neuf chouhada (martyrs) membres de sa famille.

Son second ouvrage est dédié à certains de ses enseignants «en signe de reconnaissance et de gratitude». Né le 8 septembre 1944 à Batna, M. Benflis est marié et père de quatre enfants.

ALI FAWZI REBAÏNE

Des droits de l'Homme à la course aux présidentielles

Le président du parti AHD 54, Ali Fawzi Rebaïne, a été retenu par le Conseil constitutionnel, candidat à l'élection présidentielle du 17 avril 2014, pour la troisième fois consécutive après celles de 2004 et de 2009.

Son parcours a connu plusieurs étapes: il est membre fondateur de l'Association des fils et filles de chahid de la wilaya d'Alger en 1985, puis son président jusqu'à 1990.

M. Rebaïne est également membre fondateur de la première Ligue des droits de l'Homme en juin 1985, puis membre fondateur du Comité national contre la torture en Octobre 1988.

En 1991, il est membre fondateur du parti AHD 54, dont il devient le secrétaire général et est reconduit en tant que président du parti, en 1998.

Il est réélu président de ce parti en avril 2002, poste qu'il occupe jusqu'à aujourd'hui.

Selon sa biographie publiée sur le site internet du parti, M. Rebaïne a été arrêté et emprisonné du 23 septembre 1983 au 4 novembre 1984, pour «atteinte à la sûreté de l'Etat» dans «l'affaire des Aurès».

Arrêté une seconde fois le 5 juillet 1985, pour «atteinte à la sûreté de l'Etat et constitution d'association illégale, il est condamné à 13 ans de prison, avant d'être libéré le 26 avril 1987 (grâce présidentielle)», selon le site.

Né en 1955 à Alger, M. Rebaïne, opticien de formation, est marié et père de deux enfants.

M. BELAÏD

Le plus jeune des postulants

Le plus jeune des postulants à la magistrature suprême, Belaïd Abdelaziz, fait partie des candidats dont le dossier a été validé par le Conseil constitutionnel, et participera ainsi, pour la première fois, à la course pour le poste de président de la République dont l'élection est prévue le 17 avril 2014.

Né à Batna en 1963, marié et père de cinq enfants, M. Belaïd entame sa carrière militante en rejoignant, dès son jeune âge, les rangs des scouts musulmans où il gravit rapidement les échelons pour en devenir un cadre national. Militant de base dans l'Union nationale des étudiants algériens (UNEA), il en prendra les rênes de 1986 à 2007. Militant également de l'Union nationale de la jeunesse algérienne (UNJA), M. Belaïd assurera aussi la présidence de cette organisation.

Titulaire d'un doctorat en médecine et d'une licence en droit, M. Belaïd s'est engagé en politique dans le parti du Front de libération nationale (FLN) à l'âge de 23 ans, au sein duquel il sera élu membre du Comité central.

M. Belaïd sera élu député à l'Assemblée populaire nationale (APN) pour deux mandatures (1997-2002 et 2002-2007) sous les couleurs du FLN, parti qu'il finira par quitter en 2011 pour créer, avec le concours d'autres militants, sa propre formation politique en 2012, le Front Moustakbal (FM).

Sa nouvelle formation avait réussi à obtenir lors des législatives de mai 2012 deux sièges à l'APN. Le FM a également décroché 890 sièges dans les assemblées communales et de wilayas à l'issue des élections locales de septembre 2012. Il compte un siège au Conseil de la nation.

LOUISA HANOUNE

La trotskyste proche de Bouteflika

La secrétaire générale du Parti des travailleurs, Louisa Hanoune, dont le dossier a été validé par le Conseil constituionnel pour la course à la présidentielle du 17 avril 2014, est la seule femme à postuler à la plus haute fonction de l'Etat pour la troisième fois consécutive.

Issue d'une famille de paysans, la fille de Chekfa, commune de la wilaya de Jijel, est née en 1954, elle a commencé son parcours professionnel dans l'enseignement dès l'obtention de son baccalauréat, avant de rejoindre le secteur des transports aériens (aéroport), pour financer ses études universitaires. Elle est licenciée par la suite pour s'être battue pour la liberté syndicale et pour l'indépendance de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA). Elle sera réintégrée et mutée à Alger en 1980, après des mois de combat. Elle a participé, dès son arrivée à l'université d'Annaba où elle a obtenu sa licence en droit, à la création d'un collectif de femmes travailleuses pour faire de la question des femmes et de leur émancipation un combat politique et public. Elle fut l'une des fondatrices et présidente de l'Association pour l'égalité devant la loi entre les femmes et les hommes en 1989. A Alger, elle rejoint l'Organisation socialiste des travailleurs (OST) dans la clandestinité, où elle sera arrêtée en 1983. Elle est arrêtée une seconde fois en 1988. En 1989, après la reconnaissance du multipartisme, la direction de l'OST l'élit comme porte-parole, tâche confirmée par le congrès de la fondation du PT en mai 1990, et qu'elle assumera jusqu'au 5e congrès d'octobre 2003 à l'issue duquel elle est élue secrétaire générale du parti. Louisa Hanoune a été élue députée à l'Assemblée populaire pour trois mandats depuis la première législature pluraliste, lors de laquelle elle n'avait pas cessé d'appeler les formations politiques et le président de la République «à dégager des initiatives pour l'arrêt de l'effusion du sang» et de «rétablir la paix». Sa première candidature pour la présidentielle fut en 1999 où son dossier s'est vu rejeter par le Conseil constitutionnel. Elle se représente aux deux élections présidentielles suivantes en 2004 puis en 2009. Sur le plan international, Mme Hanoune est membre dans plusieurs organisations de solidarité avec les travailleurs et les peuples oprimés. Ainsi, elle est fondatrice de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples en janvier 1991. Elle participe depuis en tant que représentante du PT aux conférences contre les privatisations, pour la défense des organisations syndicales et pour le respect des normes de travail. La secrétaire générale du Parti des travailleurs est également membre de la commission femmes travailleuses et de la commission Afrique de l'Entente internationale des travailleurs. Elle est aussi partie prenante de toutes les initiatives et campagnes initiées par la coalition syndicale US anti-guerre, la Confédération internationale des syndicats arabes et l'Entente internationale des travailleurs (EIT) contre l'occupation de l'Irak.

MOUSSA TOUATI

Le président du Front national algérien (FNA), Moussa Touati, figure sur la liste des candidats à la présidentielle du 17 avril prochain, rendue publique jeudi par le Conseil constitutionnel, dans une troisième tentative d'accéder à la magistrature suprême, après celles de 2004 et 2009.

Né le 3 octobre 1953 à Beni Slimane (wilaya de Médéa), M. Touati est issu d'une famille révolutionnaire connue. Marié et père de trois enfants, Moussa Touati a poursuivi ses études primaires et moyennes dans des centres pour enfants de chouhadas avant de rejoindre le lycée Ibn Khaldoun d'Alger. Il a rejoint l'Armée nationale populaire (ANP) avant d'occuper différents postes au sein des Douanes nationales, au ministère de l'Habitat et à la Société nationale de recherches et d'exploitation minières (Sonarem). Par la suite, Moussa Touati a rejoint les bancs de l'université pour se spécialiser en économie avant de travailler dans le corps de la Sûreté nationale. M. Touati est également membre fondateur du mouvement des enfants de chouhadas, de l'Organisation nationale des enfants de chouhadas (Onec) et de la Coordination nationale des enfants de chouhadas.

En juin 1999, M. Touati crée le Front national algérien (FNA) et fut élu à la tête de ce parti dont il assure toujours la présidence.